

## SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUILLET 2021

Lundi, le 5 juillet 2021, se tient à la Place des Fondateurs et à l'heure habituelle, la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau. Cette séance est sous la présidence de Mme le maire Catherine Morissette.

Sont présents:	M. le conseiller	Paul Pineault
	Mme la conseillère	Sylvie Larouche
	M. le conseiller	Germain Grenon
	M. le conseiller	André Dufour
	M. le conseiller	Philippe Dufour
	M. le conseiller	Richard Sirois

M. le secrétaire trésorier et directeur général Daniel Hudon, assiste également à la séance.

169-2021

### **Acceptation de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 5 juillet 2021.**

---

#### **1.0 PENSÉE.**

#### **2.0 LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI, 5 JUILLET 2021.**

#### **3.0 ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX :**

**3.1** Séance ordinaire du 7 juin 2021.

**3.2** Séance spéciale du 21 juin 2021, 19 h.

#### **4.0 ADMINISTRATION GÉNÉRALE :**

**4.1** Chevaliers de Colomb (11362) – Aide financière.

**4.2** Déplacement et indemnité de repas – Ententes de travail – Employés.

**4.3** Dépôt, présentation et avis de motion - Règlement 512 – Abrogeant les règlements 392, 402 et 501.

**4.4** Annulation de soldes résiduaire – Règlements d'emprunt.

#### **5.0 SÉCURITÉ PUBLIQUE :**

**5.1** Programme de prévention des risques faibles et moyens résidentiels – Adoption.

#### **6.0 LOISIRS ET CULTURE :**

**6.1** Régisseur en loisirs – Ajustement salarial.

**6.2** Engagement – Entretien – Site communautaire du lac Lamothe.

#### **7.0 CORRESPONDANCE.**

**8.0 AFFAIRES NOUVELLES :**

**8.1** Aqueduc – Chemin Lévesque – Intention.

**8.2** Achat – Collection locale – Bibliothèque.

**8.3** \_\_\_\_\_

**9.0 COMITÉS:**

**9.1** \_\_\_\_\_

**9.2** \_\_\_\_\_

**9.3** \_\_\_\_\_

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par M. le conseiller André Dufour, appuyé par Mme la conseillère Sylvie Larouche et résolu que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 5 juillet 2021, soit et est accepté. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**170-2021**

**Acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juin 2021.**

Il est proposé par M. le conseiller Paul Pineault, appuyé par Mme la conseillère Sylvie Larouche et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juin 2021, soit et est accepté. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

**171-2021**

**Acceptation du procès-verbal de la séance spéciale du 21 juin 2021, 19 h.**

Il est proposé par M. le conseiller Philippe Dufour, appuyé par M. le conseiller Richard Sirois et résolu que le procès-verbal de la séance spéciale du 21 juin 2021, soit et est accepté. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

**172-2021**

**Chevaliers de Colomb (11362) – Aide financière.**

Il est proposé par M. le conseiller Paul Pineault, appuyé par M. le conseiller Germain Grenon et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau verse aux Chevaliers de Colomb – conseil 11362 une aide financière de 5 518 \$ afin de soutenir les opérations de cet organisme. Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

173-2021

**Déplacement et indemnité de repas – Ententes de travail – Employés.**

---

**CONSIDÉRANT** les ententes de travail intervenues entre la Municipalité et les employés municipaux, et les cadres;

**CONSIDÉRANT** que les montants alloués dans ses ententes pour les allocations de repas ne reflètent pas la réalité.

**POUR CES MOTIFS:**

Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Larouche, appuyé par M. le conseiller Paul Pineault et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau apporte les modifications suivantes aux ententes de travail, relativement aux allocations de repas, soit:

- Une allocation de repas de 15 \$ pour le déjeuner
- Une allocation de repas de 20 \$ pour le dîner
- Une allocation de repas de 25 \$ pour le souper

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**Dépôt, présentation et avis de motion – Règlement 512 – Abrogeant les règlements 392, 402 et 501.**

---

M. le conseiller Philippe Dufour fait la présentation et le dépôt du projet de Règlement 512 et donne avis de motion qu'il y aura lors d'une séance ultérieure, adoption de ce règlement ayant pour objet d'abroger les règlements 392, 402 et 501.

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ DE DUBUC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAVID-DE-FALARDEAU**

**RÈGLEMENT 512**

---

**Ayant pour objet d'abroger les règlements 392, 402 et 501.**

---

**CONSIDÉRANT** les règlements suivants adoptés par la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau :

# Règlement	Résumé de l'objet	Montant autorisé
392	Réseau de distribution internet haute vitesse	177 414 \$
402	Mise aux normes du traitement des eaux usées – Secteur alpin	1 697 490 \$
501	Centre de la petite enfance (CPE)	1 116 793 \$

**CONSIDÉRANT** que les travaux et financements relatifs à ces règlements ne sont pas et ne seront pas réalisés;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu d'abroger ces règlements;

**CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé et présenté à la séance spéciale du 4 juillet 2021.

**POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par \_\_\_\_\_, appuyé par \_\_\_\_\_ et résolu \_\_\_\_\_ que soit et est adopté le Règlement 512 et il est par le présent règlement ordonné et statué par le conseil de la municipalité de Saint-David-de-Falardeau et ledit conseil ordonne et statue par le présent règlement, ainsi qu'il suit, à savoir :

**ARTICLE 1**

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement comme s'il était ici au long récit.

**ARTICLE 2**

Le présent règlement abroge les règlements suivants:

# Règlement	Résumé de l'objet	Montant subventionné
392	Réseau de distribution internet haute vitesse	177 414 \$
402	Mise aux normes du traitement des eaux usées – Secteur alpin	1 697 490 \$
501	Centre de la petite enfance (CPE)	1 116 793 \$

**ARTICLE 3**

Le présent règlement entrera en vigueur après avoir reçu toutes les approbations requises et prévues par la loi.

**Adopté à la séance spéciale du conseil de la municipalité de Saint-David-de-Falardeau, tenue le 19<sup>e</sup> jour du mois de juillet 2021 et signé par le maire et le secrétaire-trésorier et directeur général.**

**LE MAIRE,**

**CATHERINE MORISSETTE**

**LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ET DIRECTEUR GÉNÉRAL,**

**DANIEL HUDON**

174-2021

**Annulation de soldes résiduaire – Règlements d'emprunt.**

- CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau a entièrement réalisé l'objet des règlements dont la liste apparaît à l'annexe, selon ce qui y était prévu;
- CONSIDÉRANT** qu'une partie de ces règlements a été financée de façon permanente;
- CONSIDÉRANT** qu'il existe pour chacun de ces règlements un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et qui ne peut être utilisé à d'autres fins;
- CONSIDÉRANT** que le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du Ministère;
- CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt identifiés à l'annexe pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt et, s'il y a lieu, approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la municipalité.

**POUR CES MOTIFS:**

Il est proposé par M. le conseiller Germain Grenon, appuyé par M. le conseiller André Dufour et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau modifie les règlements identifiés à l'annexe de la façon suivante:

1. par le remplacement des montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes "Dépense révisée " et "Emprunt révisé " de l'annexe;
  2. par la modification de la disposition relative à l'affectation d'une subvention en vue d'y indiquer le montant apparaissant sous la colonne "subvention" de l'annexe. Les protocoles d'entente sont réputés faire partie intégrante des règlements correspondants identifiés à l'annexe.
- que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau informe le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés à l'annexe ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution;

- que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau demande au Ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduaire mentionnés à l'annexe;
- qu'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

#### Annexe

No du Règlement	Dépense révisée	Emprunt révisé	Montant de la dépense réelle	Montant financé	Appropriation	Soldes résiduaire à annuler
					Subvention	
326	1 241 878 \$	1 167 000 \$		251 000 \$		916 000 \$
384	2 194 525 \$	2 194 524 \$		2 120 000 \$		74 524 \$
386	1 717 485 \$	1 717 485 \$		981 000 \$		736 485 \$
388	263 310 \$	263 310 \$		263 000 \$		310 \$
401	337 017 \$	337 017 \$		194 600 \$		142 417 \$
403	307 259 \$	307 259 \$		307 000 \$		259 \$
411	273 916 \$	273 916 \$		175 000 \$		98 916 \$
421	3 884 260 \$	3 884 260 \$		2 550 000 \$		1 334 260 \$
441	266 976 \$	266 976 \$		90 555 \$		176 421 \$
448	1 422 347 \$	1 422 347 \$		1 012 800 \$		409 547 \$
457	3 457 908 \$	3 457 908 \$	2 833 300 \$	2 399 300 \$	434 000 \$	1 058 608 \$
458	800 000 \$	800 000 \$		571 900 \$		228 100 \$
461	115 776 \$	115 776 \$		51 452 \$		64 324 \$
468	166 304 \$	166 304 \$		104 500 \$		61 804 \$
472	1 768 540 \$	1 768 540 \$	1 837 000 \$	1 519 000 \$	318 000 \$	249 540 \$
503	67 000 \$	67 000 \$		44 379 \$		22 621 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

175-2020

#### **Programme de prévention des risques faibles et moyens résidentiels – Adoption.**

**CONSIDÉRANT** le « Programme régional de prévention des risques faibles et moyens résidentiels » de la MRC du Fjord-du-Saguenay.

#### **POUR CE MOTIF:**

Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Larouche, appuyé par M. le conseiller Germain Grenon et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau adopte le Programme de prévention des risques faibles et moyens résidentiels tel que transmis par le Service de sécurité incendie de la MRC du Fjord-du-Saguenay. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

176-2021

#### **Régisseur en loisirs – Ajustement salarial.**

**CONSIDÉRANT** les nouvelles responsabilités de gestion de sites confiées au service des loisirs.

### **POUR CES MOTIFS:**

Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Larouche, appuyé par M. le conseiller André Dufour et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau accorde un ajustement salarial annuel de 3 500 \$ à la régisseur en loisirs, en relation avec ses nouvelles responsabilités.

Le vote est demandé sur cette proposition:

POUR: Mme la conseillère Sylvie Larouche  
M. le conseiller André Dufour  
M. le conseiller Philippe Dufour  
M. le conseiller Richard Sirois

CONTRE: M. le conseiller Paul Pineault  
M. le conseiller Germain Grenon

Adoptée à la majorité des conseillers(ères).

177-2021

### **Engagement – Entretien – Site communautaire du lac Lamothe.**

Il est proposé par M. le conseiller Paul Pineault, appuyé par M. le conseiller Germain Grenon et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau engage M. Denis Tremblay, comme préposé à l'entretien du site communautaire du lac Lamothe, en raison de 3 heures par jour, 5 jours par semaine, au taux horaire de 16\$/h. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

### **Correspondance:**

- 1) Le 4 juin 2021, Mme Sophie Bouchard et M. Marc-André Desmeules, propriétaires au 13, 4<sup>e</sup> Rang, transmettant à la Municipalité, des spécifications relatives à leur demande présentée au début juin concernant une modification de zonage pour permettre l'installation de chevaux.
- 2) Le 5 juin 2021, M. François Bonnardel, ministre des Transports et ministre responsable de la région de l'Estrie, informant la Municipalité, qu'une aide financière maximale de 10 000 \$ lui est accordée dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale pour permettre l'amélioration du chemin de la Traverse.
- 3) Le 7 juin 2021, M. Tommy Tremblay, directeur général pour le Conseil régional de l'Environnement et du Développement durable du Saguenay-Lac-St-Jean, confirmant à la Municipalité son adhésion pour la deuxième année à cet organisme.

- 4) Le 7 juin 2021, M. Jacques Demers, président de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), maire de Sainte-Catherine-de-Hatley et préfet de la MRC de Memphrémagog, transmettant à la Municipalité, une résolution à adopter relative à une volonté de favoriser des relations harmonieuses avec les communautés et nations autochtones suite à la découverte des restes de 215 enfants sur le site d'un ancien pensionnat autochtone à Kamloops en Colombie-Britannique.
- 5) Le 7 juin 2021, M. Pascal Larouche, vice-président pour l'Association des propriétaires du lac Adélar, demandant à la Municipalité, une subvention de 400 \$ pour permettre de défrayer les dépenses reliées à l'épurateur installé sur le lac aidant à améliorer la qualité de l'eau.
- 6) Le 9 juin 2021, M. Jean-Sébastien Dion, directeur de l'organisation policière au ministère de la Sécurité publique, informant la Municipalité que les dates d'échéance pour les versements de la facture de l'année 2021 pour les services de la Sûreté du Québec, ont été reportées au 30 septembre et 1<sup>er</sup> décembre 2021.
- 7) Le 11 juin 2021, Mme Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et ministre responsable de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, informant la Municipalité de l'existence d'un programme d'aide pour aider les ménages à la recherche de logement.
- 8) Le 14 juin 2021, M. Pierre Dassylva, directeur au ministère de la Culture et des Communications du Québec, direction du Saguenay-Lac-Saint-Jean et de la Côte-Nord, informant la Municipalité des modifications apportées à la *Loi sur le patrimoine culturel (LPC)* et *d'autres dispositions législatives*.
- 9) Le 15 juin 2021, Mme Dominique Jean, adjointe administrative pour le CPE.BC des lutins, transmettant à la Municipalité de l'information relative à un projet-pilote régional *Service de garde en milieu de vie* et demandant une résolution d'appui.
- 10) Le 17 juin 2021, M. Antoine Roy, directeur pour Conseiller forestier Roy inc., transmettant à la Municipalité, le rapport des activités du mois de mai pour le contrôle des insectes piqueurs.
- 11) Le 18 juin 2021, Mme Huguette Dionne et M. Claude Gauthier, propriétaires au 80, chemin Lévesque, demandant à la Municipalité, une autorisation d'agrandissement du terrain de camping situé en bordure du lac Clair et transmettant de l'information supplémentaire.
- 12) Le 18 juin 2021, Mme Mireille Anctil, de l'Association des propriétaires du lac Munger, transmettant à la Municipalité les coordonnées des 8 membres du nouvel exécutif.
- 13) Le 21 juin 2021, M. Peter Julian, député, et porte-parole du NPD en matière de finances, demandant à la Municipalité, d'appuyer la motion M-84 présentée à la Chambre des communes contre les crimes et incidents haineux ainsi que le projet de Loi C-313, loi d'initiative parlementaire sur l'interdiction des symboles de haine.

- 14) Le 21 juin 2021, Mme Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et ministre responsable de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, informant la Municipalité qu'elle bénéficie d'un montant de 136 185 \$ pour la rénovation de nos bâtiments municipaux dans le cadre du Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM) adopté en mars 2021.
- 15) Le 23 juin 2021, M. Jacques Demers, président de la Fédération québécoise des municipalités, maire de Sainte-Catherine-de-Hatley et préfet de la MRC de Memphrémagog, transmettant à la Municipalité, une attestation d'adhésion pour l'année 2021-2022.
- 16) Le 28 juin 2021, la Commission municipale du Québec, transmettant à la Municipalité, de l'information relative à une éventuelle demande du Camp Brochet visant à confirmer la reconnaissance aux fins d'exemption des taxes foncières obtenue en janvier 2012.
- 17) Le 28 juin 2021, MM. Marc Deschênes et André-Ange Bezeau, respectivement auteur-compositeur-interprète au piano et Grand Chevalier pour les Chevaliers de Colomb de Falardeau, invitant la Municipalité au spectacle Risorius – Tome 1: L'Éveil qui aura lieu le 17 septembre prochain à la Place des Fondateurs. Coût: 40\$/personne.
- 18) Le 29 juin 2021, Mme Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et ministre responsable de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, sensibilisant la Municipalité à l'importance d'avoir, bien en vue et facilement accessibles, des défibrillateurs cardiaques dans différents bâtiments municipaux et espaces publics.

178-2021

**13, 4<sup>e</sup> Rang – Modification au zonage – Chevaux.**

**CONSIDÉRANT** la demande reçue en début juin de Mme Sophie Bouchard et M. Marc-André Desmeules, propriétaires du 13, 4<sup>e</sup> Rang, souhaitant obtenir une modification au zonage pour permettre l'installation de 2 chevaux.

**POUR CE MOTIF:**

Il est proposé par M. le conseiller Philippe Dufour, appuyé par Mme la conseillère Sylvie Larouche et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau entreprenne les démarches nécessaires à la modification au zonage visant à permettre d'avoir 2 chevaux dans la zone où est situé le 13, 4<sup>e</sup> Rang.

Le vote est demandé sur cette proposition:

POUR: Mme la conseillère Sylvie Larouche  
M. le conseiller André Dufour  
M. le conseiller Philippe Dufour

CONTRE: M. le conseiller Paul Pineault  
M. le conseiller Germain Grenon  
M. le conseiller Richard Sirois

Mme le maire Catherine Morissette s'abstient de voter.

Les voix étant également partagées, la décision est considérée rendue dans la négative ; la proposition est donc rejetée. (Article 161 C.M.)

179-2021

**Association des propriétaires du lac Adélarde – Subvention.**

Il est proposé par M. le conseiller Germain Grenon, appuyé par M. le conseiller Richard Sirois et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau verse un montant 300 \$ à l'Association du lac Adélarde afin d'aider au fonctionnement de cette association. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

180-2021

**Chevaliers de Colomb de Falardeau – Spectacle Risorius – Tome 1: L'Éveil.**

Il est proposé par M. le conseiller Paul Pineault, appuyé par M. le conseiller Germain Grenon et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau verse un montant 80 \$ aux Chevaliers de Colomb de Falardeau pour l'achat de 2 billets pour le spectacle Risorius – Tome 1: L'Éveil. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

181-2021

**Aqueduc – Chemin Lévesque – Intention.**

Il est proposé par M. le conseiller Germain Grenon, appuyé par M. le conseiller Paul Pineault et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau informe les résidents des embranchements 1, 2 et 3 du lac Clair de l'intention du conseil d'augmenter le diamètre de la conduite d'aqueduc du chemin Lévesque afin de permettre un meilleur accès à l'eau potable municipale des résidences existantes de ces secteurs, le tout sous réserve des approbations préalablement nécessaires. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

182-2021

**Achat- Collection locale – Bibliothèque.**

Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Larouche, appuyé par M. le conseiller André Dufour et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau autorise un budget supplémentaire de 500 \$ en 2021 pour l'acquisition par la bibliothèque de nouveaux volumes. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

**Acceptation des comptes – Au 5 juillet 2021.**

Il est proposé par M. le conseiller André Dufour, appuyé par Mme la conseillère Sylvie Larouche et résolu que les dépenses suivantes soient et sont acceptées ; et que M. le secrétaire-trésorier et directeur général Daniel Hudon soit et est autorisé à en faire le paiement.

39889 - WSP Canada inc.	7 795,31 \$
39890 - Cour municipale de Ville Saguenay	123,00
39891 - Dépanneur St-David enr.	910,18
39892 - Hydro Québec	2 956,21
39893 - Allard, Francine Mme	392,51
39894 - Bell mobilité inc.	493,72
39895 - Dépanneur St-David enr.	536,15
39896 - Fondation de ma vie	100,00
39897 - Hydro Québec	1 773,14
39898 - Maison de soins palliatifs du Saguenay	100,00
39899 - Morissette, Catherine	30,23
39900 - Vidéotron S.E.N.C.	146,29
39901 - Tremblay, Simon	261,20
39902 - Bouchard, Jocelyn	499,27
39903 - Dépanneur St-David	916,78
39904 - Feux d'artifice Pyrospek inc.	2 874,38
39905 - Gaston Giroux	5 748,75
39906 - Hudon, Daniel	138,00
39907 - Hydro Québec	4 896,21
39908 - Larouche, Josué	60,00
39909 - Plourde, Monique	100,50
39910 - Simard, Étienne	40,00
39911 - Mario Vézina	500,00
39912 - DC com enr.	19 315,80
39913 - Bell Canada	64,39
39914 - Cour municipale de Ville Saguenay	138,00
39915 - Dépanneur St-David enr.	588,58
39916 - Ger-ro construction inc.	128 968,49
39917 - Hydro Québec	9 297,42
39918 - Vidéotron S.E.N.C.	215,52
39919 - 9190-0738 Québec inc.	10 600,69
39920 - 9305-5747 Québec inc.	1 733,82
39921 - Allard, Francine	392,51
39922 - Archambault	136,14
39923 - Association des propriétaires de la Rivière Valin	1 816,82
39924 - Association des membres du comité de la Petite truite	1 185,66
39925 - Axchem Canada Ltd.	4 190,41
39926 - Bell Canada	1 219,77
39927 - Béton régional inc.	738,00
39928 - Blackburn et Blackburn inc.	822,73
39929 - Boivin et Gauvin inc.	441,50
39930 - Caouette informatique inc.	2 409,85
39931 - Capitale gestion financière	31,80
39932 - Annulé	0,00

39933 - Annulé	0,00
39934 - Annulé	0,00
39935 - Centre du Bricoleur (Le)	1 940,03
39936 - Chevaliers de Colomb	150,00
39937 - Constructo SEAO	31,59
39938 - Conseiller Forestier Roy inc.	5 691,26
39939 - Déneigement H.P. Grenon inc.	2 960,61
39940 - Distribution Sports Loisirs G.P. inc.	2 018,32
39941 - Émond, Lynda	24,00
39942 - Encreco inc.	71,23
39943 - Les entreprises Bourget	12 655,30
39944 - Enviromax inc.	2 173,03
39945 - Annulé	0,00
39946 - Excavation Claude Larouche inc.	11 397,69
39947 - Extermination Tremblay et Lemieux inc.	38,52
39948 - Fonds d'information sur le territoire	115,00
39949 - Fourrière intermunicipale Saguenay inc.	225,00
39950 - FQM assurances inc.	208,19
39951 - Gagnon, Marc	110,00
39952 - Gaudreault, Saucier, Simard, avocats	1 276,22
39953 - Ger-ro construction inc.	20 788,03
39954 - Gesticonfort inc.	4 440,93
39955 - Girard, Tremblay, Gilbert, arpenteurs	1 710,68
39956 - GLS logistics systems Canada ltd	14,78
39957 - Gouttière Aluforme enr.	2 000,00
39958 - Le groupe Génitique inc.	290,57
39959 - Hexfit solutions inc.	1 173,44
39960 - Info page inc.	102,33
39961 - Inter-lignes	64,43
39962 - Javel Bois-Franc inc.	423,11
39963 - Jean-Yves Bouchard, urbaniste	7 415,89
39964 - JRM excavations	6 680,05
39965 - L'Arsenal	289,74
39966 - Mallette	19 551,50
39967 - Maltais & Ouellet	156,00
39968 - Ministère du Revenu du Québec	24 063,21
39969 - Morissette, Catherine	214,64
39970 - MRC du Fjord-du-Saguenay	93 889,41
39971 - Municipalité de St-Honoré	465,00
39972 - Norda Stelo	8 233,86
39973 - Nutrinor	500,70
39974 - Nutrite Belle Pelouse	1 006,03
39975 - Paul, Marcel	303,60
39976 - P.G. Solutions inc.	1 658,12
39977 - Pièces d'autos Ste-Geneviève	32,33
39978 - Produits B.C.M. Itée	12 672,98
39979 - Les Produits B.C.C. inc.	3 318,37
39980 - Produits sanitaires Lépine inc.	198,32
39981 - Quincaillerie Brideco Itée	36,56
39982 - Raymond Munger (1983) inc.	919,80
39983 - Réal Huot inc.	172,46
39984 - Reboitech	1 138,25
39985 - Receveur général du Canada	8 813,92

39986 - Régie des matières résiduelles	1 504,13
39987 - Sanidro inc.	19 990,97
39988 - Secuor inc.	136,54
39989 - Serrurier Y.C. Fillion inc.	115,49
39990 - Serres Belle de jour	3 804,87
39991 - Services Matrec	19 027,48
39992 - Signé Karine fleuriste inc.	100,00
39993 - Société canadienne des postes	1 114,14
39994 - Soluson	2 985,24
39995 - Station service Mercier et frères inc.	5 220,84
39996 - Storrer, Loïc	4,40
39997 - Test-air (9271-9962 Québec inc.)	819,20
39998 - Transporteurs en vrac de Chicoutimi	846,30
39999 - Transports adaptés Saguenay nord	6 036,46
40000 - Uniréso Télécom inc.	195,35
40001 - Usinage Z.M.M. inc.	1 669,68
40002 - Variétés L.C.R. inc.	465,57
40003 - Vincent Rivest pharmacien inc.	27,79
40004 - La Vitrierie Vitcom	84,07
40005 - WSP Canada inc.	8 824,33

Je, soussigné, secrétaire-trésorier et directeur général, certifie par la présente, qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut décrites sont autorisées par le conseil de la susdite municipalité.

Daniel Hudon  
Secrétaire-trésorier et directeur général

M. le conseiller Germain Grenon n'enregistre pas son vote sur cette résolution en invoquant l'article 164 du Code municipal, 300 et suivants de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

#### **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (20 h 54).**

**Je, Catherine Morissette, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.**

**MME CATHERINE MORISSETTE  
MAIRE**

**M. DANIEL HUDON  
SECÉTAIRE-TRÉSORIER ET DIRECTEUR GÉNÉRAL**